

Le petit Massiotin

bulletin municipal

Numéro **60**

NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2021 / JANVIER 2022





Roland Besson

Le devoir de mémoire

Tout d'abord je voudrais remercier les enfants et le corps enseignant de notre école pour la préparation et leur participation à la commémoration du 11 novembre 2021. La lecture de textes de poilus des 2 camps témoignent de l'enfer des tranchées vécu par ces soldats. Ces lettres nous font plonger avec émotion dans la dure réalité de cette longue guerre : « la boue, le froid, la pluie, il faut lutter pour survivre, prier que les rats ne mangent pas le peu de pain que l'on peut avoir ou grignotent les couvertures ». Les poilus passaient de longues nuits sans dormir, sans boire et presque sans manger au milieu d'un charnier humain provoqué par des obus. Les tranchées étaient effrayantes. Dans l'Aisne, le chemin des Dames, chemin de plaisance sous Louis XV était devenu chemin de souffrance, le théâtre de combats terribles et meurtriers sous le commandement obstiné du Général Nivelle. Devant cette boucherie, ce massacre avec 350.000 morts ou blessés, certains poilus appelés « les mutins du Chemin des Dames » déposèrent les armes. 27 d'entre eux furent fusillés pour l'exemple. Le général Nivelle, surnommé « le boucher » fut limogé. La paix revenue, il fut réhabilité, puis élevé à la dignité de Grand'croix dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Il fut inhumé aux Invalides.

Nommé Commandant en chef des armées pour ramener le calme, le général Pétain écoute les poilus, améliore la nourriture et le service de santé, accorde des permissions régulières.

Ces militaires « fusillés pour l'exemple » ont été condamnés à mort par une justice expéditive qui ne respectait pas les droits de la défense.

Des familles ont bien tenté de faire rétablir l'honneur de leurs soldats disparus, quelquefois appuyée par la Ligue des Droits de l'homme, mais toujours rejetée. La justice militaire accorda l'acquittement posthume à 4 caporaux vers 1934. Henry-Jean Prébost, maçon lyonnais, a été réhabilité dans les années 20 à la suite d'une longue procédure.

En 1998, Lionel Jospin, premier ministre, puis le président Nicolas Sarkozy en 2008 avaient souhaité une réintégration des fusillés dans la mémoire nationale. En 2013, le président François Hollande avait reconnu que « certains furent condamnés de façon arbitraire et passés par les armes », mais les parlementaires ne franchirent jamais le pas.

Dans la nuit du 13 au 14 janvier 2022, l'Assemblée nationale a voté une proposition de loi demandant la réhabilitation de plus de 600 soldats (639) « fusillés pour l'exemple ».

« A la tribune, le député Philippe Gosselin avait des sanglots dans la voix pour évoquer la mémoire de son grand-père, officier de réserve, qui avait assuré à la lueur d'une bougie dans une salle de classe la défense de 4 soldats exécutés au terme d'un jugement expéditif ».

Cette proposition de loi avait pourtant été rejetée en commission de la Défense début janvier 2022 mais elle a été adoptée au cours de cette nuit du 13 au 14 janvier 2022.

Le texte stipule que « les militaires en service (.) ayant été condamnés à mort (.) font l'objet d'une réhabilitation générale et collective, civique et morale ». Il poursuit : « la Nation reconnaît que ces soldats ont été victimes d'une justice expéditive, instrument d'une politique répressive, qui ne respectait pas les droits de la défense et ne prenait pas en compte le contexte de brutalisation extrême auquel les soldats étaient soumis ».

Cette proposition de loi, qui demande que les noms des intéressés soient inscrits sur les monuments aux morts, doit maintenant être inscrite au Sénat pour pouvoir poursuivre son parcours législatif et ainsi réparer une injustice de plus de 100 ans qu'il est temps d'effacer.

Bien cordialement.

Votre Maire.

sommaire

■ Informations municipales

Voeux, rétrospective 2021 et budget 2022.....	4
Halte aux dépôts sauvages.....	4
Prochaines élections présidentielles et législatives de 2022.....	4
Le service national universel.....	5
Le recensement citoyen est obligatoire.....	5
La protection de vos données personnelles... la mairie s'engage !.....	6
Du nouveau en matière de mobilité.....	6
Le prochain carrefour giratoire de l'Arsenal.....	7
Les chemins ruraux et l'AFR.....	7

■ Cela s'est passé près de chez vous

France Alzheimer... ouverture d'un café Mémoire à Voiron !.....	8
---	---

■ Vivre à Massieu

Un colis de Noël pour nos aînés.....	8
La halte-garderie itinérante s'adapte aux besoins des familles !.....	8
Changer le regard sur le métier d'assistant maternel.....	8
La vie de notre école.....	9
Lors de nos promenades champêtres.....	9
Quel air respirons-nous à Massieu ?.....	10
Quel devenir pour notre marché hebdomadaire ?.....	10

■ La vie de nos associations

Atelier «Aquarelle» du Club de l'amitié.....	10
Reprise d'activité pour le Rugby de Massieu.....	11
Pari réussi pour le Massieu Ski Club.....	11
Club de l'amitié : rejoignez-nous les mercredi après-midi !.....	11

■ Zoom sur

Une balade au fil des croix de l'Ainan.....	12
2022 marque les 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie.....	12

■ Les professionnels de Massieu

Les professionnels de Massieu.....	13
------------------------------------	----

■ Agenda

20 février : Matinée jambon à la broche.....	15
26 février : Projection match France-Ecosse et Soirée théâtre.....	15
21 mars : Réunion publique.....	15
26 mars : Remise des médailles de ski et soirée dansante.....	15
3 avril : Matinée tripes et pucier.....	15
9 avril : Randonnée.....	15
10 avril : Chasse aux oeufs.....	15
10 et 24 avril : Elections présidentielles.....	15
30 avril et 1 ^{er} mai : Exposition aquarelles.....	15

■ Rappel

L'élagage... quelques réglementations à connaître !.....	16
Abonnement à la newsletter.....	16
Informations pratiques.....	16

Voeux, rétrospective 2021 et budget 2022

Compte tenu du contexte sanitaire critique du mois de janvier, la traditionnelle cérémonie des vœux n'a pas eu lieu pour la deuxième fois consécutive.

Les vœux de notre Maire ont donc été publiés cette année sur le site internet de la commune avec une information diffusée sur l'ensemble de nos outils de communications : Panneau d'affichage, Panneau Pocket, page Facebook de la Mairie et des Habitants de Massieu.

Nous publions dans ce bulletin la rétrospective 2021 / budget 2022

L'année 2021 a toujours été marquée par un contexte de baisse de dotations. La Taxe d'Habitation (TH) payée par les propriétaires fonciers et les locataires a été supprimée pour les ménages sauf pour les résidences secondaires. En s'appuyant sur le produit de l'année 2019, elle a été intégralement compensée par l'Etat en espérant que cette disposition soit vraiment pérennisée sur le long terme. Cette taxe était un des derniers liens fiscaux directs qui existaient entre les communes et leurs habitants. Depuis 2016, pour ne pas pénaliser le contribuable, nous n'avons pas eu recours à l'augmentation des impôts directs (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties), même si évidemment les bases fixées par l'Etat ont évolué.

L'année écoulée aura permis de réaliser des investissements à l'école pour les équipements informatiques (plan Label Ecoles numériques) et l'alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), la fin de la rénovation de l'éclairage public, l'aménagement pour l'accessibilité du Parc de la Murgière, la place du marché et la salle de la Murgière, le remplacement du dispositif de commande des cloches et de l'horloge de l'église.

L'impossibilité de louer la salle aux particuliers a entraîné un manque à gagner qui a impacté les finances.

Le budget de l'année 2022 est actuellement en pleine réflexion. Nous sommes très attentifs aux nouvelles dispositions de la loi de finances 2022 et leurs conséquences sur les budgets des petites communes.

Il semble qu'à l'avenir la taxe d'aménagement liée aux nouvelles constructions qui était versée intégralement aux communes serait partagée entre les communes et les intercommunalités.

Les investissements 2022 seront ciblés sur la réfection du Pont de la Gontarie permise qu'à partir du mois de mai par la Préfecture, la remise en état de la Route du Grand-Bois, l'isolation des combles de la mairie et de l'école en coordination avec le département de l'Isère, l'accessibilité du cimetière (dernière phase) et le remplacement des fenêtres du dernier étage de la mairie qui n'a pu se faire en 2021 suite aux difficultés d'approvisionnement des entreprises.

Halte aux dépôts sauvages

La gendarmerie de Pont de Beauvoisin/ St Geoire en Valdaine a lancé avec les services de l'Etat une opération dite des «territoires propres» qui sera conduite courant février 2022.

A ce titre, elle a recherché sur les communes tout renseignement relatif à des dépôts sauvages de déchets, décharges illégales, déchets de chantiers du BTP, abandons d'épaves par particuliers ou professionnels, stockage/transport de matières dangereuses sur l'ensemble des communes de sa compétence.

Prochaines élections présidentielles et législatives de 2022, ce qu'il faut savoir...

Pour les nouveaux arrivants et si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales de Massieu, n'oubliez pas de vous inscrire.

Pour les élections présidentielles : elles se tiendront les 10 et 24 avril 2022, vous avez jusqu'au **mercredi 2 mars** pour le faire en ligne et jusqu'au **vendredi 4 mars à 18H00** pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur **Service-Public.fr** sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du **Cerfa n°12669*02** de demande d'inscription ;

- par courrier adressé à votre mairie (date de réception faisant foi), en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le **Cerfa n°12669*02** de demande d'inscription. Les demandes par mail ne sont pas prises en compte.

La pièce d'identité de la personne qui s'inscrit doit être en cours de validité et le justificatif de domicile doit être de moins de 3 mois. Cette démarche aura pour conséquence la radiation de la liste électorale sur laquelle vous étiez précédemment inscrit. Chaque citoyen peut vérifier sa commune d'inscription (nom de jeune fille pour les femmes mariées), en se connectant sur le site : **service-public.fr**

Bien vérifier l'adresse avec le numéro et la dénomination de la voirie.

Une refonte des listes électorales sera organisée en 2022. Chaque électeur recevra donc une carte électorale d'un nouveau modèle. Celle-ci comportera un **numéro national d'électeur (NNE) qui sera permanent, unique et propre à chaque électeur ainsi qu'un QR Code pour accéder à toutes vos démarches.**

Vote par procuration :

À NOTER : Depuis le 1^{er} janvier 2022, les procurations sont «déterritorialisées», cela signifie que vous, «le mandant», pouvez donner procuration à un électeur, «le mandataire», qui n'est pas inscrit dans la même commune que vous. Ce dernier devra tout de même se déplacer le jour du scrutin dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Au moment de remplir la demande de procuration, vous devez renseigner votre numéro national d'électeur ainsi que celui de votre mandataire.

A rappeler à nos jeunes...

Le Service national universel (SNU)

Le SNU s'adresse à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans pour la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement et favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes. Trois stages de cohésion sont proposés du 13 au 25 février, du 12 au 24 juin ou du 3 au 15 juillet 2022.

Les inscriptions se poursuivent jusqu'au 31 mars 2022.

Toutes les infos sur : **www.snu.gouv.fr**

Le recensement citoyen est obligatoire

Tout(e) jeune Français(e) qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il (elle) effectue la journée défense et citoyenneté.

Quand faire la démarche ? Dans les trois mois suivant le 16^e anniversaire

Où s'adresser ? A la mairie du lieu de domicile ou service en ligne sur **www.service-public.fr** avec un compte.

■ Pièce à fournir :

- Preuve de la nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité du jeune ;
- Pièce d'identité de son représentant légal, dans le cas où celui-ci ferait la démarche pour le jeune ;
- Livret de famille des parents.

Bon à savoir :

- Si le délai de trois mois est dépassé, le jeune peut régulariser sa situation jusqu'à 25 ans en suivant la démarche ;
- Une attestation de recensement est remise à la personne. Elle permet les inscriptions aux concours, aux examens (CAP, BEP, Bac... et permis de conduire) ;
- Le recensement permet ensuite, à sa majorité, l'inscription sur les listes électorales.

Pour plus de renseignements :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>

Du nouveau en matière de Mobilité...

Le lancement de services de covoiturage et la mise en œuvre d'une voie dédiée sur l'A48 ont pour ambition de massifier la pratique du covoiturage, en faisant de la voiture particulière et des milliers de sièges libres qui circulent tous les jours en direction de Grenoble, le nouveau transport collectif, complémentaire aux offres existantes (offres TER & Transisère).



La mise en place de lignes de covoiturage dénommées **M Covoit Service lignes +** est basée sur le fonctionnement de lignes de transport en commun à savoir :

- une logique de ligne avec une origine Voiron Champfeuillet et trois destinations : pont d'Oxford - porte de France - Catane



- des **arrêts matérialisés**
- une **indemnisation / tarification** du service : indemnisation pour le conducteur au titre des frais de trajets, une tarification pour le passager
- une **application mobile** très simple permettant :
 - d'informer les conducteurs qu'un passager attend à l'arrêt
 - d'être indemnisé
- un **site internet** expliquant plus largement le service et permettant de localiser les arrêts sur une carte,
- une **plateforme téléphonique** ouverte sur toute la plage du service (6h-21h du lundi au vendredi et 9h-20h samedi et dimanche)

En plus de tous ces services, une **garantie trajet** est mise en place permettant, dans les heures de pointe, de **garantir le temps d'attente à l'arrêt à 15 min maximum**.

Ce service se veut le plus simple possible et le **moins contraignant tout en garantissant un niveau de service élevé**.

La protection de vos données personnelles... La mairie s'engage !



Le 25 mai 2018, le nouveau Règlement général sur la protection des données (RGPD) fait évoluer les normes européennes en matière de protection des

données personnelles dont le traitement est automatisé. À ce titre, les collectivités territoriales et les entreprises doivent s'engager à renforcer la sécurité, le stockage et la confidentialité des accès aux informations de leurs usagers. Pour cela, le RGPD étend les obligations des organismes gestionnaires de ces informations, en même temps qu'il élargit les droits des citoyens européens afin qu'ils aient un meilleur contrôle de leurs données.

La Commune de Massieu met tout en œuvre pour que les processus techniques et opérationnels respectent vos droits relatifs à la protection de vos données personnelles, soient conformes aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la Loi informatique et libertés modifiée. Ainsi, les données traitées sous la responsabilité de la Commune de Massieu font l'objet de mesures de sécurité fortes afin d'en préserver leur intégrité, leur confidentialité et leur disponibilité.

La Commune de Massieu s'est dotée d'un Délégué à la protection des données dont la désignation a été enregistrée par la CNIL. Il est joignable pour toute information sur la démarche de mise en conformité de la Commune et les mesures destinées à la protection des données.

Une adresse mail dpo@paysvoironnais.com et une ligne directe, **04 76 93 17 02**, sont mises à votre disposition pour vous permettre de formuler vos demandes de renseignements sur la manière dont nous traitons vos données et pour exercer vos droits.

Les chemins ruraux et l'AFR

Le Pays Voironnais a lancé le recensement des chemins ruraux dans toutes les communes de son territoire. Un nom devait être donné à chaque chemin ou portion de chemin. La commune de Massieu en possède beaucoup mais un petit nombre qui se prolongeaient sur d'autres communes n'ont plus cette continuité ou ont disparu. Il reste à retrouver les raisons de la modification de leurs tracés ou celui de leurs disparitions en coordination avec les communes concernées.

Ce travail très avancé va devoir être complété. En effet, par arrêté préfectoral l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Chirens, Massieu et St Geoire en Valdaine dite « du Val d'Ainan » a été dissoute. Ainsi les biens de l'AFR entrent dans le patrimoine privé de chacune des 3 communes. Les chemins d'exploitation prennent le statut de chemins ruraux. Le transfert de ceux-ci a été intégré au cadastre de Massieu.

Le travail de recensement va reprendre sur ces chemins ruraux qui se trouvent dans l'emprise du marais du Val d'Ainan, zone Natura 2000 et Espace Naturel Sensible du département de l'Isère.

Le projet de loi 3DS (pour différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale) offre l'opportunité de mieux protéger les chemins ruraux et les haies. Il prévoit la possibilité d'un recensement communal. Celui-ci a donc été anticipé par le Pays voironnais. La commission mixte paritaire composée de députés et de sénateurs a réussi, le 31 janvier 2022, à élaborer un texte commun. Attendons le vote du texte définitivement adopté pour en connaître le contenu.

Les chemins ruraux, à la différence des chemins d'exploitation, sont affectés à l'usage du public. Les riverains ont des obligations destinées à assurer la conservation du chemin, à sauvegarder la sûreté et la commodité du passage. Ainsi, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pourrait peut-être emprunter des portions de ces nouveaux chemins ruraux après un état des lieux.

Le prochain carrefour giratoire de l'Arsenal



Lors de la réunion publique du 18 janvier 2022, le projet a été présenté avec ses objectifs : fluidifier l'intersection, sécuriser le carrefour et permettre des alternatives à la voiture individuelle. Ce giratoire à 4 branches sera situé à 250 mètres au nord de l'actuel carrefour en « T » qui sera supprimé. Pour faciliter le rabattement vers les lignes de transport en commun, un parking relais de 60 places sera créé à proximité immédiate du giratoire avec des cheminements piétons sécurisés.

Des aménagements sont prévus pour les cyclistes (consignes à vélo). Des bandes cyclables seront réalisées à proximité dans le but de faciliter l'itinéraire reliant le lac de Paladru et la Valdaine. Mais une réflexion est aussi en cours pour instaurer un itinéraire alternatif entre Chirens, le Giratoire et la Valdaine pour éviter le trafic de la RD82. Pas de bandes cyclables le long de la RD1075 en raison du trafic et de la forte proportion de poids lourds.

La protection de la ressource hydraulique, l'impact environnemental, l'insertion paysagère ont bien été prises en compte avec le respect du seuil réglementaire du niveau sonore.

Les pratiques d'autopartage seront encouragées mais en fonction de l'évolution de celles-ci, les 60 places seront-elles suffisantes à long terme. Si le parking relais devient saturé, les communes de la Valdaine en coordination avec le département de l'Isère devront certainement faciliter et encourager le co-voiturage.

Après la fin des études techniques et des procédures administratives (loi sur l'eau, étude d'incidence sur le site Natura 2000), les travaux pourraient être réalisés en 2024 et 2025 en fonction de la maîtrise foncière.

Cela s'est passé près de chez vous

France Alzheimer...

ouverture d'un café Mémoire à Voiron !

Le 14 janvier 2022, un « café Mémoire » s'est tenu au café Martel, chez Michèle, au 104 Avenue Jean Jaurès à Voiron. Il permet d'accueillir toute personne concernée (malades, aidants, professionnels) ou non qui se pose des questions sur la maladie et qui souhaite échanger sur le sujet dans un espace accessible.

Moment de détente partagé (jeux de société, jeux de cartes), de convivialité où chacun est invité à profiter de sa consommation, où une psychologue et des bénévoles seront là pour vous écouter, vous informer si vous le

souhaitez.

Ce café Mémoire France Alzheimer fonctionne chaque 2^e vendredi du mois au café Martel, chez Michèle qui doit être beaucoup remerciée pour l'accueil qu'elle a réservé à ce projet.

Pour toute information, contacter la responsable de l'antenne de Voiron FA38 :

Marie-Christine DHIEU au **06 71 58 74 88**

Vivre à Massieu

Un colis de Noël pour nos aînés



Les bénéfices de la tombola organisée par le CCAS lors de la Fête des Sapeurs et des Savoirs- Faire, ont permis encore cette année d'offrir un beau colis de Noël aux aînés du village.

Ce sont 42 colis, composés de produits locaux, qui ont été distribués par les membres du CCAS, aidés du Conseil Municipal, dans le respect des gestes barrières.

Tous espèrent davantage d'échanges en décembre prochain et souhaitent à nos aînés une très belle année.

Stéphanie Bertrand - Membre CCAS.

La halte-garderie itinérante s'adapte aux besoins des familles !

La halte-garderie de la Valdaine, ADMR, vous propose une solution d'accueil collectif, régulière ou occasionnelle pour vos enfants de 2 mois à 6 ans.

Toujours sur le principe d'itinérance, l'ADMR accueille vos enfants sur ses 3 sites de 8 h 00 à 17 h 30 :

- Lundi et Vendredi à la salle de l'Orangerie - Massieu
- Mardi et Mercredi à la Résidence Autonomie Plampalais - Saint Geoire en Valdaine
- Jeudi à la salle polyvalente de la Roche - Saint Bueil

Depuis le début de janvier 2022, l'ADMR accueille sa nouvelle Directrice Mme Valérie Bourgoïn, qui se fera un plaisir de vous renseigner, de vous orienter et de vous accueillir.

Pour tout renseignement vous pouvez la contacter soit

par mail **bbb@fed38.admr.org**,

soit par téléphone les lundis et les mercredis au **06 85 74 01 69**.

Changer le regard sur le métier d'assistant maternel



L'assistante maternelle, métier majoritairement féminin, mais pas seulement, reste encore trop méconnu ou victime d'idées fausses. Professionnelle de l'enfance à part entière, elle construit au quotidien un accueil individualisé et respectueux du rythme de chaque enfant. Le questionnement autour de son



bien-être et de son développement est au cœur de son métier.

Elle peut aussi accompagner les parents dans leur rôle parental.

Le Relais Petite Enfance c'est aussi des réponses sur les modes de garde, sur les démarches et plus globalement sur la Petite Enfance. C'est aussi des temps d'éveil et d'animation pour les petits et les grands. Le Relais Petite

Enfance s'adresse aux familles, aux professionnels et aux futures professionnelles.

Si vous êtes à la recherche d'un mode de garde ou que vous êtes intéressé par le métier d'assistante maternelle, les animatrices du Relais Petite Enfance (anciennement RAM) répondent à vos questions :

formation, rémunération, et conditions de travail.

Contactez-les par téléphone au **06 98 02 51 81** ou par mail **ramdelavaldaïne@hotmail.fr**

Vous pouvez nous retrouver sur Facebook (ram de la Valdaine) ou sur notre site web **https://enfanceenvaldaïne.wixsite.com/website**

La vie de notre école



La fin de l'année fut particulièrement dense pour la vie de notre école - en plus du désormais traditionnel repas de Noël, où tous les enfants de l'école sont invités à cette restauration animée de chants, danses et autres exaltations inhabituelles, une surprise fut organisée pour célébrer comme il se devait le départ en retraite de Jeanine. Dans le plus grand secret, et

avec le concours des institutrices et des parents, une chorale éphémère des enfants de l'école interpréta une belle chanson écrite en l'honneur de Jeanine. C'est le cœur gros, qu'enfants, parents et collègues de travail ont souhaité le meilleur pour toutes ces prochaines années de repos bien mérité.

Dès la rentrée scolaire de janvier, le service périscolaire a donc dû se réorganiser pour succéder aux missions de Jeanine.

Nathalie et Tiffany, connues depuis longtemps des enfants de l'école, assurent désormais en alternance les missions d'Atsem dans nos deux classes de maternelles, en complé-

ment du mi-temps d'Anna.

Laetitia conserve la gestion logistique de la restauration quotidienne et de l'approvisionnement des goûters et Sandrine Guerreiro vient renforcer les effectifs pour assurer la surveillance des enfants et l'entretien des locaux.

Le téléphone portable de service et l'achat récent d'une tablette permettent aux familles de communiquer directement avec le personnel, pour toutes modifications d'inscriptions aux services périscolaires de garderie / cantine.

Tél. portable : **06 25 52 74 17**

Email : **cantine.massieu@gmail.com**

Lors de nos promenades champêtres...

Vous observez un loup, un lynx. Vous découvrez un indice de leur présence.

CONTACTEZ UN CORRESPONDANT DU RESEAU LOUP LYNX

Loup Observations visuelles

Necteur au garron 10 à 150 cm
 et large affrappé, haut sur pattes
 pelage gris à noir, zones sombres sur le dos, flancs et dessous
 (plus blanc, plus tacheté)
 poids 20 à 40 kg
 Tête large, oreilles courtes plutôt arrondies, queue touffue de 30 à 40 cm (sans la queue)

Lynx Observations visuelles

Necteur au garron 10 à 70 cm
 et large affrappé, haut sur pattes
 pelage noir en été, plus sombre en hiver, plus ou moins tacheté de
 noir
 poids 17 à 30 kg
 Queue courte (20 cm) avec anneaux noirs, finisseau de queue au bout des
 queues. Des confusions sont
 régulièrement
 envisagées entre le
 lynx et les chats
 domestiques ou
 feralisés.

Empreintes et pistes

Pattes avant L. 8 à 12 cm
 (7 à 11 cm)
 Empreinte difficile à
 différencier de celle du chien
 Allongement de la patte sur sa
 mesure 200 mm

Pattes avant lynx 6 à 8 cm de diamètre
 caractéristique aux empreintes de chats, mais
 de plus petites
 parfois confondues avec des empreintes de chien

Cadavres et restes de proies

Le lynx et le loup sont des espèces protégées. Leur observation ou
 présence doit être déclarée par des personnes habilitées. Le cadavre sera
 acheminé vers le Laboratoire vétérinaire départemental ou le service compétent.

Attention, d'autres indices peuvent être présents sur le lieu de l'observation!
 (empreintes, excréments, poils, etc.)

Dans le cadre d'un plan d'action national, le Réseau Loup-Lynx contribue au suivi de la population lupine. Ce suivi est basé notamment sur l'analyse d'indices de présence récoltés sur le terrain (empreintes et pistes, cadavres restes de proies, excréments, ...) par des membres du réseau spécialement formés à cet effet.

Si lors de vos diverses sorties dans la nature, vous êtes amenés à collecter des indices de présence de ces animaux, merci de contacter le membre référent du réseau ONF :

M. Gléreau Hervé (ONF38)

Port : **06 16 78 25 30** - Email : **herve.gleureau@onf.fr**

➡ Quel air respirons-nous à Massieu ?



Qualité
de l'air

Le Pays Voironnais proposera prochainement aux habitants du territoire, un prêt de capteurs d'air pour que chaque citoyen puisse mesurer la qualité de l'air et de son environnement.

Ce service sera assuré par la Captothèque mise en place par l'observatoire local de la qualité de l'air, ATMO Auvergne Rhône-Alpes, avec le soutien de l'ADEME.

En proposant ce service, l'ambition est d'offrir à chacun, sans conditions de ressources, la possibilité d'explorer librement la qualité de l'air qu'il respire. Il est important que l'ensemble du territoire soit représenté par cette démarche, c'est pourquoi nous vous invitons à participer à cette initiative.

Le Pays Voironnais informera dans le Mag du Pays Voironnais de Mars des

modalités d'inscription à cette initiative.

Soyez donc vigilants lors de la réception du Mag... en espérant que vous répondiez favorablement à cette initiative.

➡ Quel devenir pour notre marché hebdomadaire ?

La municipalité a œuvré durant l'été 2020 à la création d'un marché dans le centre du village. A ses débuts, aidé du tissu associatif, il a été le lieu de moments conviviaux à la sortie de l'école. Puis les restrictions de déplacements liées au contexte sanitaire ont fait naître un intérêt certain pour ce marché local. Bien sûr nous n'y trouvons pas tous les produits en vente dans nos supermarchés mais des denrées diversifiées et de qualité pour préparer de bons repas. Dans une période d'isolement social grandissant, il était pour certains, un moment de lien et d'échanges apprécié.

Malheureusement, cet engouement pour la proximité s'est essouffé et la fréquentation n'a cessé de diminuer lors des derniers mois. Certains com-

merçants persévèrent à venir chaque vendredi mais s'interrogent sur la poursuite de leur activité dans le village. D'autres, comme les Paniers de Lina et les volailles de Sarapin, ont fait le choix d'arrêter, faute de ventes suffisantes.

Les paniers de l'Ainan, eux, ont suspendu leur présence le temps de l'hiver par manque de production mais reviendront dès le printemps, accompagnés peut-être de nouveaux exposants.

Certains habitants fréquentent le marché de façon aléatoire, d'autres seraient déçus de le voir disparaître et quelques-uns n'y sont peut-être jamais venus.

Afin de cerner au mieux les besoins et envies de chacun et permettre aux exposants de venir dans les meilleures conditions possibles, nous joignons à ce bulletin un petit questionnaire que vous pourrez remettre dans la boîte aux lettres de la mairie.

Vos retours sont attendus avec beaucoup d'intérêt.

■ La vie de nos associations

Atelier « Aquarelle » du club de l'Amitié



Depuis plusieurs années, le club de l'amitié accueille une section aquarelle sous forme d'atelier. Une vingtaine de personnes y sont inscrites. Tous passionnés par cette

technique, les participants se retrouvent le vendredi après-midi à la salle de la Murgière. Les membres les plus aguerris donnent des conseils à ceux qui en ressentent le besoin.

Cette activité a été interrompue durant deux années en raison de la crise sanitaire. Cette saison, les peintres ont eu beaucoup de plaisir à se retrouver avec pour objectif de préparer une exposition. Celle-ci aura lieu le week-end du 30 avril et du 1^{er} mai 2022. A cette occasion, ils présenteront leurs réalisations et espèrent avoir de nombreux visiteurs de Massieu.

Cet atelier est ouvert à toute personne qui serait intéressée. Il suffit de se renseigner en mairie avec possibilité de rencontrer les membres du groupe.

↘ Reprise d'activité pour le Rugby de Massieu



Les entraînements et tournois ont bien repris à l'école de rugby de Massieu et le rugby 5 (adultes) malgré les mesures sanitaires.

Afin d'améliorer la vie de l'école de rugby, nous avons organisé une vente de caillettes, puis à Noël une vente de calendriers. (Ils en restent encore en vente, n'hésitez pas !)

Le samedi 26 février, nous organisons notre vente de tartiflette avec la diffusion du match de rugby France / Ecosse à partir de 15h à la salle polyvalente de Massieu.

Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses.

Rappel du planning des entraînements :

- Les mardis de 19 h 30 à 21 h pour le rugby 5
- Les mercredis de 18 h à 19 h pour les M6, M8, M10, M12
- Les samedis de 10 h à 11 h 30 pour l'école de rugby et le rugby 5

Nos contacts :

Pascal : **07 88 67 44 25**

Nadège : **06 09 71 91 05**

La secrétaire : Ophélie HARDY

↘ Pari réussi pour le Massieu Ski Club

Le Massieu Ski Club emmène cette saison 2022 110 enfants et 40 accompagnateurs sur les pistes de Lans-en-Vercors, malgré les contraintes liées au Covid. Une saison décidément pas comme les autres, avec un masque/ tour de cou homologué pour tout le

monde, scan des pass sanitaires, tournée de gel hydroalcoolique dans les cars... une organisation au top qui a permis aux skieurs de renouer avec les joies du ski, après une saison annulée l'hiver dernier.



L'équipe a mis les bouchées doubles.. organisé buvette et ventes de boudin, augmenté son stock de matériel en location et même baissé un peu les tarifs, malgré les cours ESF fournis aux enfants. Résultat, un nombre d'inscriptions en hausse, de nouveaux parents qui sont venus grossir le groupe des accompagnateurs et trois cars pleins de bonne humeur. Après 8 sorties encadrées et une journée de ski ouverte aux familles, les progrès seront récompensés par la remise des médailles, le **samedi 26 mars à 18 h**, à la salle



polyvalente de la Murgière. Une soirée dansante est même annoncée, pour tous les membres du club et les parents, sans masque on l'espère...

Le secrétaire du Ski Club : Pierre Venuat

↘ Rejoignez-nous les mercredi après-midi !



Notre club propose à toutes personnes qui désirent passer un agréable moment de convivialité de nous rejoindre le mercredi après-midi (de 14h à 17h) à l'Orangerie, pour jouer aux cartes, scrabble et divers jeux de société. Nous partageons aussi à cette occasion une petite collation.

Nous serons très heureux de vous accueillir. Vous pouvez aussi intégrer la section peinture et dessin, le vendredi après-midi, mêmes horaires, mais qui se réunit à la salle polyvalente.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter par téléphone au 06 70 12 10 47 ou 06 82 77 45 40.

PS : En cette période compliquée, et jusqu'aux nouvelles consignes, nous appliquons les gestes barrière, à savoir vaccins et masques.

La secrétaire Club de l'Amitié : Annick Chollat

Zoom sur...

↘ Une Balade au fil des croix de notre campagne...

La paroisse Saint Jacques de la Marche organise une randonnée au profit de l'AEP (Association d'éducation populaire) le Samedi 9 Avril 2022.

Le rendez-vous est donné à l'Orangerie de Massieu à partir de 14 h 30, pour l'inscription et le top départ de la balade d'environ 10 kms.

Un goûter et un ravitaillement seront offerts aux participants.

Pour tout renseignement, contacter

Paule Bourjal au **06 31 44 48 58**
ou le **06 85 66 98 06**

2022 marque les 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie

Si la guerre d'Indochine n'avait concerné que des militaires de profession, la guerre d'Algérie a surtout mobilisé des appelés, certainement plus de 1,5 million. Ces jeunes conscrits, sans expérience du combat, partaient pour un pays dont ils ne savaient pas grand-chose et ils ignoraient tout de ce conflit. Pour certains, le service militaire aura duré dix-huit, voire trente mois. « Cesdits événements d'Algérie » ont donc profondément marqué toutes les familles françaises. Ils ont été un véritable traumatisme pour toute une génération.

Certains ne sont jamais revenus, morts au combat ou victimes d'accidents divers, notamment de la route. Mais les jeunes appelés de notre commune partis en opérations sont tous rentrés sains et saufs.

A cette époque-là, l'Abbé Marius Meichtry, originaire du Valais Suisse, était prêtre des paroisses de Massieu et de St Sulpice des Rivoires. Devant le retour de l'ensemble des appelés du village, il décida de réaliser une grotte en tuf calcaire certainement en guise d'ex-voto (remerciement). En accord avec la commune, elle fut érigée à l'angle de l'escalier extérieur de la façade de l'église. La statue de la vierge de Lourdes en plâtre peint qui ornait la nef y prit place avec, au sol, celle de Bernadette Soubirous visiblement en pierre. Celle-ci a résisté et a réintégré une niche dans l'église.

Protégée par la grotte, la statue résista un certain nombre d'années aux intempéries et à la porosité du tuf puis avec la disparition de la peinture protectrice, elle se dégrada très rapidement.

Jean-Pierre Allaire, alors élu au Conseil municipal, acheta une statue de la vierge miraculeuse en pierre reconstituée pour la remplacer. Mais avec la destruction de la grotte, celle-ci resta entreposée à la sacristie.

Aussi pour finaliser le souhait de Jean-Pierre Allaire et en souvenir du geste de reconnaissance de l'Abbé Marius Meichtry, mais aussi pour respecter ce devoir de mémoire, l'équipe paroissiale avec le Père Riccardi, et la municipalité ont décidé de marquer ce 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Comme la statue de la vierge miraculeuse ne nécessite pas d'édifier d'une nouvelle grotte, une simple niche pourrait être réalisée avec, à proximité, un panneau d'information rappelant l'historique et une photo prise lors d'un 8 décembre (illuminations).



■ Les professionnels de Massieu

Massieu compte de nombreuses entreprises qui offrent des services à l'attention des particuliers, et parfois, même dans une petite commune comme la nôtre, nous méconnaissons les professionnels qui nous entourent. Pour contredire le célèbre adage du "prophète", et pour encourager toutes formes de commerce en circuit-court, nous publions dans ce numéro les coordonnées et les activités portées par certains de nos concitoyens. Cette liste n'est peut-être pas exhaustive, aussi n'hésitez pas à nous communiquer toute erreur ou omission.

Aline BOURJAL

Equicoach et Naturopathe

06 86 76 16 90

Bertrand Plomberie Chauffage Gontarie

Plomberie Chauffage

bertrandchris@wanadoo.fr | 07 83 98 44 46

Bring's immobilier

Agent immobilier

Sabrina Bono | sabrina@brings.fr | 06 52 13 29 03

BTP GIROUD GARAMPON

BTP

04 76 07 18 67

Camping de la Source

Aire naturelle de camping

Corinne MEILLIER | 06 88 97 67 45

Cathy Esthétique

Esthéticienne à domicile

Cathy DOREL cathydorel@gmail.com | 06 30 97 59 01

CMP

Platerie

Christian MOUSSEFF | cmp.platerie@gmail.com | 06 76 26 03 59

Cours d'anglais BY GEORGES

Cours d'anglais

bygeorge.english@gmail.com | 06 47 14 18 41

Elevage de Windy'stia

Elevage chiens & chats

Corinne MEILLIER | 06 88 97 67 45

Fabienne Perrin Cocon

Assistante administrative

fabienne.perrin-cocon@orange.fr | 06 78 30 98 81

Garage Gros-Flandre

Garagiste

Raphael Gros Flandre | grosflandre@peugeot-massieu.fr | 04 76 07 52 83 | 06 76 88 54 75

GCA

Carosserie/Pneus/Vitrages Auto Moto

Gregory CHAVASSE | gca.moto@gmail.com | 06 76 88 54 75

Gluais Yann plomberie / chaufferie / sanitaire

Plomberie / chaufferie / sanitaire

Yann Gluais | 06 44 02 16 14

Guenola Stork

Médiatrice

guenola.stork@wanadoo.fr | 06 83 29 32 92

Johanna BULVESTRE

Thérapeute familiale

06 64 85 60 17

Le Moulin d'Alan

Huilerie

M. Roux-Sibillon | 06 33 84 45 38

«Les Biaux Légumes»

Maraîchers Bio

Jacques André Chassot | aux_biaux_legumes_massieutins@hotmail.fr | 06 32 14 91 89

«Les Paniers de l'Ainan»

Maraîchers Bio

M. et Mme COUREAU | lespaniersdelainan@gmail.com | 06 07 21 48 34 | 06 72 94 56 40

Martine Clara MOUSSERON DUFORT

Coach de Vie

mepmv@gmail.com | 06 23 21 18 07

Muriel LACAMBRE

Reflexologue

mlreflexo@orange.fr | 06 86 76 82 68

On Nem's ça

Food truck restauration indonesienne

06 03 80 54 18

Poterie de Grès

Potière

Catherine SECONDINO | c.secondino@yahoo.fr | 04 76 07 58 12

Réseau HB

Agents immobilier

Marie-Laure TEPER | ml.teper@reseauh.fr | 06 88 78 64 35 |

Laurent TEPER | laurent.teper@reseauh.fr | 07 81 39 97 79

Poulet Rôtix

Rotisseur

Emmanuel SEREDUIK | 06 68 54 61 46

Taxi Exclusive Transport AR

Taxi

Rolland Mourey | 06 84 11 63 06

Vitr'O Propre

Nettoyage surfaces vitrées

Jean François D'INGEO | jef.vitropropre@gmail.com | 06 07 31 62 09

Agenda

- **Dimanche 20 Février** : matinée Jambon à la broche organisée par Les Guenilles.

Lieu : Orangerie.

- **Samedi 26 Février 15 h** : projection match France-Ecosse et à partir de 18 h 00, tartiflette à emporter. Organisée par l'école de Rugby Massieu XV.

Lieu : salle polyvalente La Murgière.

- **Samedi 26 février 20 h 30** : soirée théâtre organisée par le CCAS de St Bueil - Les Tréteaux s'couchTard.

Lieu : salle polyvalente St Bueil.

- **Lundi 21 mars 18 h - 22 h** : réunion publique au sujet du contournement de Chirens.

Lieu : salle Maurice Rival.

- **Samedi 26 Mars** : remise des médailles et soirée dansante du ski Club.

Lieu : salle polyvalente La Murgière.

- **Dimanche 3 Avril** : matinée tripes, organisée par Les Guenilles.

Lieu : salle polyvalente La Murgière.

- **Dimanche 3 Avril** : pucier du football club de Chirens.

Lieu : salle Maurice Rival.

- **Samedi 9 Avril 14 h** : randonnée organisée par la Paroisse « au fil des croix » à Massieu.

Lieu : Orangerie.

- **Dimanche 10 Avril** : chasse aux œufs organisée par le Sou des Ecoles.

Lieu : Orangerie.

- **Dimanche 10 et 24 Avril 8 h - 19 h** : élections présidentielles bureau de vote.

Lieu : préau de l'école.

- **Samedi 30 Avril et dimanche 1^{er} Mai** : exposition aquarelle organisée par la section peinture du Club de l'amitié.

Entrée gratuite.

Lieu : salle polyvalente La Murgière.



Rappel

↓ L'élagage... quelques réglementations à connaître !

Tout élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant de la parcelle concernée avec quelques spécifications.

■ Les arbres en bordure des voies publiques

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques, de manière à ne pas gêner le passage des véhicules, des piétons et à ne pas cacher les panneaux de signalisation. Il est rappelé que lors des précipitations neigeuses, le non-entretien de ses végétaux peut rendre l'accès aux voiries communales difficile et problématique pour les agents municipaux en charge du déneigement. Dans le cas où des végétaux ne seraient pas ou plus entretenus, la municipalité doit assurer ses missions de police, et peut être amenée à réglementer l'élagage des plantations en bordure de voies de la commune.

■ Pour les parcelles où des lignes électriques sont présentes

Enedis assure l'élagage des végétaux et chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Toutefois, l'élagage est à la charge du propriétaire si :

- La plantation de l'arbre ou des arbres est postérieure à la ligne ;
- Les distances entre les branches des arbres (domaine privé) et la ligne (domaine public) ne respectent pas la réglementation. En ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contrat préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT (Déclaration de projet de travaux – Déclaration d'intention de commencement de travaux) sur le site

www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr

Abonnement au bulletin municipal numérique

Votre petit Massiotin est imprimé en couleur et distribué par les élus à fréquence trimestrielle. Aujourd'hui, une version numérique est diffusée par email : abonnez-vous dès aujourd'hui sur la page d'accueil du site internet de la mairie : **www.massieu38.fr**

Directeur de publication : Roland Besson. Délégué à la communication : Norbert Bouilhol. Ont participé à la rédaction : Séverine Viornery - Sylvie Guillemot - Stéphanie Bertrand - Etienne Pernoud - Sylvain Prieur.

informations pratiques

Secrétariat de mairie

Accueil téléphonique

04 76 07 52 79

Mardi : 9H30 – 12H30 /
14h00 – 17h30

Jeudi : 9H30 – 12H30 /
14h00 – 19h00

Accueil Public

Mardi : 13H30 – 15H30

→ urbanisme seulement

Jeudi : 16H00 – 19H00

→ toutes démarches hors
urbanisme

Courriel

[mairie.massieu@
paysvoironnais.com](mailto:mairie.massieu@paysvoironnais.com)

École

04 76 07 18 29

Garderie périscolaire

06 25 52 74 17

Halte-garderie

itinérante de la Valdaine

06 85 74 01 69

Relais Petite Enfance

06 98 02 51 81

NUMÉROS UTILES

SAMU 15

Sapeurs-pompiers 18

Gendarmerie 17

Préfecture de l'Isère à
Grenoble

04 76 60 34 00

Sous-Préfecture de La
Tour du Pin

04 74 83 29 99

Communauté

d'Agglomération du
Pays Voironnais

04 76 93 17 71

Centre des finances
publiques de Voiron

04 76 67 04 40

Centre des impôts
Voiron Trésorerie

04 76 05 88 35